

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de reception de l'AR: 31/03/2026

025-212502561-DE_2026_031-DE

A G E D I
République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Maiche

Commune de Frambouhans

6 Grande Rue

25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 14

Votants – 15

Absents - 0

Représentés - 1

Non votants - 0

Excusés - 0

Séance du lundi 30 mars 2026

trente mars deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Anne-Sophie BELAZIZ, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés : Charles MONNET représenté par Thomas TOURNIER

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Thomas TOURNIER

Date de convocation et affichage le 25/03/2026

Délibération n° DE_2026_031

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES

- **Nomination de 2 élus à la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) au sein de la CCPM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 28 septembre 2016, le conseil Communautaire a approuvé l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 01 janvier 2017.

Conformément à l'article 1609 du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'EPCI faisant application du régime de FPU et les communes membres. Chaque commune doit disposer d'au moins un représentant, il convient ensuite au conseil municipal de procéder parmi ses membres à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT. Les membres peuvent ainsi ne pas être délégué communautaire. La CCPM a délibéré le jeudi 19 janvier 2017 afin que les communes de plus de 800 habitants aient deux représentants. C'est pourquoi, il convient au Conseil municipal de nommer ses deux représentants.

Après délibération à l'unanimité, Franck VILLEMMAIN et Sylvain LAURENT sont élus délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de reception de l'AR: 31/03/2026

025-212502561-DE_2026_031-DE

A.G.E.D.I

Regional :

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin de nommer les délégués auprès du Parc Naturel Régional selon les modalités suivantes :

Collège des Communes :

Les communes adhérentes doivent désigner chacune au sein de leur conseil municipal :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de 1 à 2000 habitants.
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 2001 à 4000 habitants.
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune au-delà de 4000 habitants.

Chaque délégué titulaire d'une commune disposera d'une voix délibérative.

Après délibération, à l'unanimité Emilie Oudot est nommée déléguée titulaire et à l'unanimité Marie Nézet est nommée déléguée suppléante, sachant que Monsieur le Maire siègera au PNR dans le collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes du Pays de Maiche).

• Nomination d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de nommer au sein de l'instance un correspondant défense qui pourra être sollicité par les services de l'état au besoin.

Après délibération à l'unanimité, Charles Monnet est nommé correspondant défense pour la commune de Frambouhans.

• Nomination d'un correspondant sécurité routière :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de nommer au sein de l'instance un correspondant sécurité routière qui sera porteur d'une politique de sécurité routière au sein de la collectivité, et favorisera la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des citoyens.

Après délibération à l'unanimité, David Prêtre est nommé correspondant sécurité routière pour la commune de Frambouhans.

• Nomination d'un délégué au CNAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de nommer au sein de l'instance un délégué au CNAS qui aura pour mission de s'assurer du suivi de l'adhésion, de présenter un bilan périodique et de relayer toutes les informations jugées pertinentes.

Après délibération à l'unanimité, Marie Nézet est nommée déléguée au CNAS pour la commune de Frambouhans.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de réception de l'AR: 31/03/2026

025-212502561-DE_2026_031-DE

A G E D I

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1er juin 2023, les collectivités locales ont l'obligation de désigner un référent déontologue de l' élu. Ce référent est chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, les conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local (art. L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT), notamment en matière de conflits d'intérêts.

Après délibération à l'unanimité, Mélissa Pagnot est nommée référente déontologue pour la commune de Frambouhans.

• **Représentant titulaire et un représentant suppléant au Syndicat mixte AGEDI :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Frambouhans au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Vanessa Guinchard conseillère municipale.**
- 2. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Pascal VIENOT conseiller municipal.**
- 3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- 4. AUTORISE** Madame / Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Nombre de vote(s) pour : 15

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 30 mars 2026



